

**Comité d'accréditation
pour les formations du brevet de technicien supérieur
Évaluation du BTS Sage-femme
2021 - 2022**

**RAPPORT D'ÉVALUATION
adressé au Lycée Technique pour Professions de Santé (LTPS), Luxembourg**

Commission spéciale :
Claudine Friederici, Rolf Heusser, membres du comité d'accréditation
Michèle Rivière, Joséphine Dauchet, Émeline Camdessanché, experts,
Fabrice Hénard, secrétaire général

20 mai 2022

INTRODUCTION

Le comité d'accréditation pour les formations du brevet de technicien supérieur (ci-après le comité d'accréditation) a procédé en 2021-2022 à l'évaluation du BTS du Lycée Technique pour Professions de Santé. Dans ce cadre, la commission spéciale composée des experts susmentionnés, mandatée par le comité d'accréditation et accompagnée par le secrétaire général du comité d'accréditation, s'est rendue le 11 février 2022 au LTPS. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles est parvenue la commission après la lecture du dossier d'autoévaluation de l'établissement et à l'issue des entretiens et des observations in situ.

Tout d'abord, la commission spéciale tient à souligner la coopération du lycée et de ses équipes concernées par l'évaluation externe. Elle désire aussi remercier les personnes rencontrées au cours de la visite.

La commission spéciale

La commission spéciale est constituée pour l'occasion afin d'évaluer la conformité du projet de formation au regard des critères demandés par le ministère. Cette commission était composée :

- d'une experte du domaine concerné, **Michèle Rivière**, Directrice des écoles de sages-femmes de Paris - APHP ;
- d'une experte disciplinaire, **Joséphine Dauchet**, sage-femme formatrice au CHU d'Amiens ;
- d'une experte étudiante, **Émeline Camdessanché**, diplômée 2021 de l'École de sages-femmes d'Amiens ;
- de deux membres du comité d'accréditation : **Claudine Friederici**, **Rolf Heusser** ;
- et du secrétaire général du comité, **Fabrice Hénard**.

La collecte de données

Les experts de la commission ont pu s'appuyer sur le dossier d'accréditation fourni par le lycée ainsi que sur des recherches documentaires relatives à l'établissement. Pour compléter cette base, la commission spéciale s'est entretenue avec la direction du lycée, la coordinatrice du BTS, le groupe curriculaire, des enseignants hors groupe curriculaire ainsi que des employeurs et des étudiants.

La rédaction du rapport

Chacun des experts de la commission spéciale a rédigé un rapport d'expertise à la suite de la visite du lycée et sur la base des éléments fournis et complétés durant cette journée. Ces différentes contributions ont été recueillies par le secrétaire de la commission afin de rédiger une version provisoire qui est débattue par le comité d'accréditation. Cette version est devenue rapport préliminaire qui a été transmis aux experts et au lycée pour éventuellement l'amender. Le comité s'est réuni, enfin, pour validation et produire le rapport d'évaluation définitif.

La structure du rapport

Après avoir été présenté par l'établissement, le rapport revient successivement sur les constats, analyses et recommandations relatifs aux cinq domaines du référentiel d'évaluation du comité d'accréditation (sur lequel s'est basé l'établissement pour conduire son autoévaluation) :

- Domaine 1 : Opportunité du programme de formation
- Domaine 2 : Pertinence du programme de formation
- Domaine 3 : Modalités d'évaluation et de certification des étudiants
- Domaine 4 : Mise en œuvre du programme de formation
- Domaine 5 : Mesures de garantie de la qualité

Enfin, le rapport se termine par un tableau récapitulatif du niveau d'atteinte de chaque critère d'évaluation, ainsi que des principales recommandations.

Ce rapport est spécifique au BTS visé. Pour autant, il existe des points communs entre les quatre BTS qui ont été évalués (ATM de radiologie, infirmier en soins généraux, et infirmier psychiatrique, sage-femme). Par conséquent, certaines sections sont communes aux quatre rapports si ce n'est dans la forme en tout cas dans le contenu (dans les domaines 1 et 5 notamment). Il en est de même pour certaines recommandations, qui sont considérées valides pour les quatre BTS.

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Présentation du Lycée : le LTPS , créé en 1995, a son siège à Luxembourg et regroupe trois centres de formation régionaux à Luxembourg (SIE-LUX), à Bascharage (CFNID) et à Ettelbruck (CFETT). L'organisation administrative et la politique pédagogique sont communes à ces centres de formation mais chaque entité est gouvernée par un directeur-adjoint et animée par sa propre équipe éducative. Le LTPS accueille ainsi plus de 1 300 élèves et étudiant(e)s.

Le LTPS offre des formations pour professions de santé en niveau BTS : ATM en radiologie, infirmier en soins généraux, sage-femme, ATM de chirurgie, infirmier en anesthésie - réanimation, infirmier en pédiatrie, infirmier psychiatrique, ainsi que des formations en assistant de pharmacie, d'aide-soignant et dispose d'une section Sciences de la santé en ESG. La politique de l'établissement repose sur un accompagnement de l'étudiant vers son projet professionnel dans des conditions d'apprentissages les plus favorables axées sur un travail en partenariat, une action à visée durable et une approche interdisciplinaire innovante.

PRÉSENTATION DU BTS SPECIALISÉ

Intitulé : Brevet de Technicien Supérieur Sage-femme

Objectifs du BTS : Cette formation vise à préparer l'étudiante sage-femme à soutenir et à maintenir l'évolution physiologique de toute naissance, tant pour le père que pour le nouveau-né. Son champ d'action concerne la période préconceptionnelle, la grossesse, l'accouchement et le post-partum. Il s'attache particulièrement à l'allaitement maternel, et à la rééducation

périnéale. Il s'agit également de donner à la future sage-femme les moyens de reconnaître les anomalies de cette évolution physiologique, et de réagir en conséquence, en collaboration avec les médecins et le reste de l'équipe (para)-médicale. A ces compétences propres au rôle de sage-femme, la formation apporte aux étudiantes les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être de façon à ce qu'elles développent des compétences d'ordre intellectuel, méthodologique, personnel et social, et enfin d'ordre relationnel. Effectivement, à ces activités techniques s'ajoute un rôle relationnel très important en ce sens que la soignante doit savoir expliquer à la femme enceinte puis à la mère, tout en associant le père, les étapes successives, en faisant démonstration de pédagogie, de réassurance et de conseil.

Destination professionnelle : La profession de sage-femme est une profession de santé réglementée qui accorde un pouvoir de diagnostic et un droit de prescription. Elle s'exerce essentiellement à l'hôpital ou en clinique mais peut également être exercée en libéral ou dans un centre de planning familial. La sage-femme est une spécialiste des grossesses normales et elle intervient à toutes les étapes d'une naissance, de la préparation jusqu'au suivi du retour à domicile.

Effectif des BTS :

BSF								Total
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
Inscrits	19	8	10	8	8	10	16	79
Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Diplômés	6	4	2	3	5	4	?	24

Source : dossier de recevabilité du BSF, 2021

Domaine 1 : Opportunité du programme de formation

1.1 Le programme de formation vise des objectifs économiques pertinents en termes d'emploi et d'insertion professionnelle.

CRITERES DU DOMAINE 1.1

1. Un niveau de certification est défini sur la base de la législation nationale appropriée et les cadres de certification existants (au niveau européen, national, sectoriel ou des établissements).
2. Le profil du programme indique le ou les domaines d'études, le niveau du programme, le sujet principal, les principaux résultats d'apprentissage visés à terme, l'environnement d'apprentissage et les principaux modes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation.
3. Le profil montre clairement aux étudiants et parties intéressées quelles compétences génériques et spécifiques au sujet seront visées et le potentiel d'employabilité du programme.

CONSTATS ET ANALYSE

1. Le cadre de la formation est clairement explicité en mentionnant l'intérêt que représente un site de formation près des sites hospitaliers. L'analyse entre la formation dispensée au Luxembourg et la reconnaissance européenne du niveau du diplôme obtenu est

argumentée de façon pertinente (figure un tableau de comparaisons des cadres de qualification et de compétences).

2. Le programme de formation est reconnu au niveau du Brevet de Technicien Spécialisé (BTS) mais comporte trois années d'étude. La précédente accréditation de 2017 préconisait déjà la mise en place d'une 4^{ème} année d'études car le contenu du cursus est très dense pour une formation de trois ans ; d'autant plus que le LTPS doit aussi maintenant former aux nouvelles compétences qui ont été attribuées aux sages-femmes en 2019.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Poursuivre les discussions avec les ministères de tutelle sur le projet de réingénierie des BTS santé.

1.2. Le programme de formation dispose d'une analyse de faisabilité argumentée.

CRITERES du domaine 1.2

1. Le lycée a mené ou commandé une étude de faisabilité sur l'état des besoins des milieux professionnels dans des domaines spécifiques, l'offre de formation existante au Luxembourg et dans la Grande Région.
2. Les milieux économiques ont été associés à la collecte des données.
3. L'étude de faisabilité identifie les compétences clef et transversales qu'il conviendrait de mobiliser pour répondre à des besoins professionnels spécifiques.
4. Les résultats de l'étude ont été débattus au lycée et au sein du groupe curriculaire et présenté aux milieux économiques.

CONSTATS ET ANALYSE

3. Les indicateurs figurant sur les documents transmis illustrent les besoins croissants en professionnels de santé au Luxembourg, en particulier les sages-femmes qui doivent être plus nombreuses et mieux formées pour répondre aux besoins en santé génésique¹ de la population luxembourgeoise.
4. La commission spéciale salue les efforts entrepris par l'équipe pédagogique qui a retravaillé les différents modules et le calendrier des enseignements. Car le groupe curriculaire a souhaité intégrer dans la formation existante les nouvelles attributions de la sage-femme en vigueur depuis novembre 2019 (une autonomie accrue en particulier). Ainsi, les futures diplômées auront accès au marché du travail. Mentionnons aussi l'efficacité de l'adaptation à la crise sanitaire. En effet, les professeurs ont su s'adapter

¹ Terminologie employée selon les recommandations de l'OMS pour qualifier le pan sanitaire et médical se référant à l'univers de la procréation et au désir d'enfant.

rapidement et ne semblent pas avoir senti de différence dans les résultats de leurs étudiants.

5. Si le BSF forme toujours des diplômées de qualité, les doutes sont permis quant à la pérennité de son efficacité si une quatrième année n'est pas mise en place pour répondre aux nouveaux besoins de la formation en lien avec l'augmentation des compétences des sages-femmes.
6. Le programme actuel est équivalent à 180 ECTS mais n'offre qu'un BTS d'où une absence d'attractivité pour la formation sage-femme qui souffre déjà d'un sous-effectif étudiant chronique. Cela a pour conséquence un faible nombre d'entrants et de sortants chaque année et le recours obligé aux sages-femmes d'autres pays : 50% des sages-femmes travaillant au Luxembourg proviennent des pays limitrophes (Belgique, Allemagne, France). Le faible recrutement peut s'expliquer en partie :
 - La mauvaise orientation de certains étudiants mal sélectionnés au départ, ce qui peut expliquer partiellement le taux d'échec ou d'abandon.
 - La difficulté d'attirer des étudiants autres que luxembourgeois s'ils ne maîtrisent pas les deux ou trois langues nécessaires.
 - Une formation de trois années seulement reconnue comme niveau bac + 2, avec donc un niveau salarial moindre, peu attractif, comparée à des formations de même durée mais mieux rémunérées parce que leur niveau licence est reconnu.
7. Le bassin de recrutement, qui se calque sur tout le territoire du Grand-Duché, est effectivement en grande demande de sages-femmes aujourd'hui et pour les années à venir : quelque 139 sages-femmes cesseront d'exercer d'ici 2034. Et même si le LTPS maintient le rythme actuel, il sera en capacité de ne former qu'environ 70 sages-femmes, bien en-deçà des besoins. Or, on constate que le nombre d'étudiants semble toujours plus bas d'années en années alors que la demande augmente. Cette formation de spécialité a donc toute sa légitimité puisque, pour l'heure, le recrutement s'effectue donc à flux tendu.
8. La commission spéciale s'interroge sur l'ampleur de la promotion faite autour de cette formation BSF. Le contenu du BTS sage-femme est certes clairement présenté dans tous ses détails sur le site de l'établissement ; cependant, il reste à savoir si le programme de formation est connu dans les lycées, potentiels pourvoyeurs de futurs étudiants sages-femmes.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été partiellement atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Élargir le bassin de recrutement afin d'assurer un vivier de candidats plus important.
- Poursuivre le développement de la communication autour de la formation sage-femme dans les établissements scolaires, sur les sites étudiants, dans les forums.

Domaine 2 : Pertinence du programme de formation

2.1 Le programme de formation dispose d'un plan d'études structuré.

CRITERES DU DOMAINE 2.1

1. La structure globale du programme est définie, et mentionne les crédits attribués à chaque unité sur la base des résultats d'apprentissage correspondants et de la charge de travail relative.
2. Le niveau de certification est défini sur la base de la législation nationale appropriée et les cadres de certification existants (au niveau européen, national, sectoriel ou des établissements).
3. Le profil du programme indique le ou les domaines d'études, le niveau du programme, le sujet principal, les principaux résultats d'apprentissage visés à terme, l'environnement d'apprentissage et les principaux modes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation.
4. Le profil du programme se compose d'unités d'enseignement qui peuvent être composées d'un module unique ou de plusieurs modules, d'autres types d'unités d'enseignement, stages en milieu clinique et en entreprise, projets de recherche, travail en laboratoire et autres activités d'apprentissage pertinentes.
5. Un nombre de crédits ECTS minimum pour les unités d'enseignement est défini au niveau institutionnel, afin de faciliter la collaboration et les échanges interdisciplinaires ou entre les facultés.

CONSTATS ET ANALYSE :

9. Il s'agit d'une formation initiale professionnalisante par alternance de cours théoriques et de pratique sur le terrain où les enseignants s'appuient sur les savoir-faire en termes de formation. Les stages sont judicieusement intégrés dans la formation. Les modules sont clairement définis en termes de répartition sur les trois années d'études avec, pour chacun d'eux, les compétences visées.
10. L'évolution et le cadre actuel de la formation sont bien documentés. L'organisation et les contenus des enseignements théoriques, pratiques et cliniques, dispensés sous forme modulaire, sont détaillés dans les annexes fournies par l'établissement. Malgré les réajustements réalisés (le rapport entre théorie et pratique est de l'ordre de 1/3 pour 2/3), la commission spéciale relève que l'enseignement théorique est encore très dense sur les trois années de formation.
11. Le travail de fin d'études (TFE) est initié dès le début du cursus avec des enseignements sur les statistiques. Il peut ne pas être individuel, c'est-à-dire qu'un binôme d'étudiants peut le préparer puis le soutenir.
12. Il existe un référentiel de compétences à atteindre par année. Mais ce référentiel par champs d'activité rend plus complexe l'approche pédagogique et instaure un cloisonnement. Or, la finalité de la formation doit être une acquisition de compétences mobilisables quel que soit le champ d'exercice. Il apparaît dès lors à la commission spéciale que le programme vise plus à intégrer une logique organisationnelle que la cohérence pédagogique.
13. L'enseignement pratique a lieu sur les terrains de stage qui doivent permettre aux élèves d'intégrer leur savoir théorique et technique. Cet enseignement est notamment dispensé par les professionnels du secteur qui ont la charge d'encadrer les stagiaires.

14. Si l'intérêt pédagogique des stages n'est pas remis en question, cette disposition se heurte à l'offre limitée des places de stages de soins périnataux disponibles au Luxembourg. Une autre façon pour les étudiants de mettre en pratique leurs connaissances est le stage à l'étranger. Ces stages à l'étranger par le lycée sont d'ailleurs encouragés car ils permettent une ouverture sur d'autres pratiques de la sage-femme selon les pays. L'immersion complète sur le terrain étant exclusivement l'été, elle intervient tardivement. Ces stages à l'étranger sont à la discrétion des étudiants, lesquels doivent tout organiser et assumer les coûts occasionnés.
15. Le système actuel de planification des enseignements et des stages peut rebuter des personnes intéressées par la formation, notamment quand elles prennent connaissance du programme : la première année de formation est trop dense. Mais on en revient là à l'absence d'une quatrième année qui permettrait non seulement d'intégrer l'enseignement des nouvelles compétences mais aussi de soulager les trois autres années de formation en termes de volume de cours.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été partiellement atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Poursuivre la réflexion sur la mise en place d'une année d'étude supplémentaire pour que la formation puisse répondre au cadre adéquat des qualifications tant nationales qu'euro-péennes, aux attendus des nouvelles compétences de sages-femmes ainsi qu'à l'initiation à la démarche de recherche en maïeutique en valorisant les travaux de fin d'études.
- Poursuivre la révision de l'organisation et du contenu des modules en équilibrant le nombre d'heures de cours en différenciant les thématiques transversales des prises en charge spécifiques par champ d'activité.

2.2 Le programme de formation couvre les aspects principaux de la spécialisation. Il permet l'acquisition de méthodes de travail adéquates et garantit l'intégration de connaissances spécifiques à la spécialisation.

CRITERES DU DOMAINE 2.2

1. La structure globale du programme est définie, et mentionne les crédits attribués à chaque unité sur la base des résultats d'apprentissage correspondants et de la charge de travail relative.
2. Le profil du programme indique le ou les domaines d'études, le niveau du programme, le sujet principal, les principaux résultats d'apprentissage visés à terme, l'environnement d'apprentissage et les principaux modes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation.
3. Les unités d'enseignement sont exprimées en termes de résultats de d'apprentissage appropriés et des informations claires sont disponibles concernant leur niveau, les crédits associés, leur mise en œuvre et leur évaluation.
4. Le profil montre clairement aux étudiants et parties intéressées quelles compétences génériques et spécifiques au sujet seront visées et le potentiel d'employabilité du programme.
5. Le profil est défini en consultation avec les intéressés.

CONSTATS ET ANALYSE

16. La commission spéciale note que l'enseignement clinique a fait l'objet d'une réflexion pertinente : les objectifs d'apprentissage sont conformes aux compétences attendues du métier de sage-femme. Les lieux de stage sont choisis en fonction de l'offre de leur spécialisation (Chirurgie-médecine, postpartum, salle d'accouchement, néonatalogie, soins intensifs, sages-femmes libérales, consultations prénatales, ...). L'étudiant fait un stage dans chaque maternité du pays au moins une fois durant sa formation. Les stages sont convenablement intégrés dans le plan de formation : du 2^{ème} au 5^{ème} semestre, il y a une alternance entre théorie et pratique avec deux jours de cours et trois jours de stage, le 6^{ème} semestre se répartissant entre quatre jours de stage pour un jour de cours. Un tutorat est mis en place dans les différents lieux de stage.
17. Le curriculum du BSF intègre un ou deux stages à l'étranger mais cette louable intention est affectée par une offre de terrains de stage insuffisante et la difficulté pour certains étudiants de financer leur hébergement. L'offre de stage en libéral est par ailleurs réduite et donc insuffisante pour acquérir l'ensemble des nouvelles compétences : six jours de stage en libéral est notoirement insuffisant, d'autant plus que l'exercice du métier en libéral est amené à progresser avec les nouvelles compétences.
18. La commission spéciale considère que le rythme est très difficile à soutenir pour les étudiants lors des périodes où stages et cours sont en simultané. Dans ce cas, les étudiants sont sur le terrain en décalé par rapport à l'équipe soignante, laquelle hésite donc parfois à les laisser beaucoup pratiquer. Enfin, dans cette configuration, les élèves n'ont la possibilité de travailler les week-ends et les nuits que lors de leur stage d'été. Cela représente une difficulté supplémentaire car les étudiants n'ont pas été habitués à ces rythmes au cours de l'année.
19. La réalisation d'un portfolio par le stagiaire est un moyen de tracer et de formaliser ses apprentissages et de contextualiser les connaissances.
20. Les étudiantes ont la possibilité de participer à des congrès et de suivre un stage à l'étranger ce qui représente une vraie valeur ajoutée à la formation.
21. En première année, le nombre d'heures de cours sur les « soft skills » est trop important au regard des enseignements sur la démarche clinique. Par conséquent, les enseignements sur les nouvelles attributions des sages-femmes sont difficiles à mettre en place par manque de temps. Dans ce contexte, les nouvelles diplômées risquent d'être mise en difficulté en particulier pour la surveillance de la grossesse, la pratique de la suture de l'épisiotomie et la prescription de la contraception en post-partum. Pour la réfection des épisiotomies, nouvelle compétence reconnue, la théorie est enseignée mais il ya un défaut de pratique en stage.
22. Le TFE est considéré comme un lien très important avec l'exercice de la profession. Pourtant, les étudiants n'y perçoivent pas un intérêt majeur, focalisés sur le côté chronophage de la lecture de la littérature relative à leur sujet, et pressés par le temps qui leur fait défaut. Son suivi est effectué par un professionnel expert du sujet traité par l'étudiant. Sa méthodologie est abordée progressivement au fur et à mesure du déroulé de la formation.

23. Il est vrai que les étudiants manquent de temps pour leurs recherches, qu'elles se font au détriment des cours notamment dans le cadre de la pratique. Les enseignants déplorent eux-mêmes que le temps leur manque pour approfondir certains sujets. La commission spéciale relève que le programme d'études est à détailler pour le TFE : l'objectif princeps n'est pas mentionné et la méthodologie imparfaitement maîtrisée par les étudiants qui restent des apprentis-chercheurs.
24. Il manque entre les différents référents de stage des transmissions sur le niveau atteint des étudiants, ce qui peut mettre une pression supplémentaire sur les stagiaires qui doivent sans cesse « prouver que... » ; et cela gauchit la courbe d'apprentissage. Ce manque est visible aussi dans les temps d'échanges trop réduits entre les encadrants et les enseignants.
25. La commission relève que l'organisation du module suivi autonome de la grossesse ne permet pas une acquisition totale de compétences permettant de former des professionnels autonomes dans tous les domaines de compétence, des manques de connaissances qui se sont ressentis en stage. De même que les cours sur le suivi de grossesse, la réalisation de suture périnéale, la contraception du post-partum, et l'accompagnement des allaitements difficiles ont été signalés comme étant à compléter.
26. L'actuelle formation dispensée est encore très marquée par le soin alors qu'aujourd'hui, les sages-femmes luxembourgeoises peuvent suivre une grossesse, prescrire des examens complémentaires et des médicaments. Leur autonomie est renforcée et leur exercice va être davantage basé sur le raisonnement clinique et la démarche diagnostique.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été partiellement atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Réduire les enseignements communs aux BTS santé, c'est-à-dire les enseignements « skills » (en première année) afin d'augmenter les enseignements cliniques et théoriques liés aux compétences spécifiques ad métier de sage-femme, développer les enseignements liés aux nouvelles compétences désormais demandées aux sages-femmes, ceci en diminuant la part des cours consacrés aux soins.
- Modifier l'organisation modulaire avec alternance des enseignements théoriques et cliniques par bloc et non pas de façon hebdomadaire. Cela permettrait d'être plus efficient en stage, une meilleure intégration, un meilleur suivi pour des compétences mieux évaluées et exploitées. Les courbes d'apprentissages seront meilleures et le vécu de l'étudiant aussi.
- Formaliser les temps d'échanges avec les responsables du terrain afin d'optimiser l'accompagnement des étudiants par une interprétation harmonisée du niveau de compétence et des observations et définir les axes de progression.
- Réajuster les explications données aux étudiants quant à l'intérêt des travaux de recherche car ils ne semblent pas spécialement l'identifier.
- Refondre complètement le programme de formation si une quatrième devient effective car il ne serait pas pertinent d'allonger le temps des études sans de

profonds changements apportés sur les autres années, tant sur les apports académiques que pratiques et cliniques.

2.3 Le programme de formation est défini en termes d'objectifs d'apprentissage et il est décliné en connaissances, compétences et compétences transversales.

CRITERES DU DOMAINE 2.3

1. Les unités d'enseignement sont exprimées en termes de résultats d'apprentissage appropriés et des informations claires sont disponibles concernant leur niveau, les crédits associés, leur mise en œuvre et leur évaluation.
2. Le profil montre clairement aux étudiants et parties intéressées quelles compétences génériques et spécifiques au sujet seront visées et le potentiel d'employabilité du programme.
3. Les résultats d'apprentissage, ainsi que les stratégies et critères d'évaluation correspondants sont définis pour chaque unité d'enseignement.
4. Les résultats d'apprentissage sont aisément compréhensibles et vérifiables au regard de ce que l'étudiant a réellement accompli à la fin du programme.
5. Les exigences de progressions sont explicites pour l'étudiant.
6. Les résultats d'apprentissage peuvent être atteints dans les limites de la charge de travail spécifiée.
7. Les résultats d'apprentissage sont liés aux activités d'apprentissage, aux méthodes et aux critères d'évaluation appropriés.
8. Les études sont suivies dans la durée qui leur est officiellement allouée (ce qui signifie que la charge de travail associée à une année universitaire, un semestre, un trimestre ou un seul cours est réaliste).
9. La structure des programmes est flexible afin de permettre aux étudiants d'opter pour des enseignements intégrant de nouveaux modes d'apprentissage
10. Les technologies numériques sont intégrées dans l'enseignement et l'apprentissage.
11. Les résultats d'apprentissage sont formulés par le personnel universitaire avec la participation des étudiants et d'autres parties intéressées.
12. Les crédits octroyés pour toutes les formes d'enseignement supérieur comprenant des éléments de formation continue et professionnelle sont reconnus et accumulés en vue de l'acquisition d'une certification ou non, suivant le souhait de l'étudiant et/ou les exigences de la certification.

CONSTATS ET ANALYSE :

27. Les concepts pédagogiques, abondamment documentés dans le rapport du lycée, sont utilisés au LTPS comme dans bien d'autres pays car ils ont fait leurs preuves.
28. La commission spéciale observe que les objectifs des évaluations cliniques sont édictés mais paraissent aux étudiants peu différenciés d'une année sur l'autre alors que leurs compétences se sont logiquement enrichies. Le portfolio qui permet de tracer leur parcours clinique peut en témoigner. Mais il apparaît très chronophage à renseigner par les étudiants.
29. Les domaines d'apprentissage par simulation haute-fidélité sont suffisamment identifiés ; on peut citer la simulation des situations d'urgence obstétricale, observée au dernier semestre par le biais de quatre scénarios différents.
30. Les technologies numériques sont actives au LTPS, en tout cas bien davantage que lors de la précédente accréditation, il y a cinq ans, ce que salue la commission spéciale.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Définir en début de semestre de manière éclairée les objectifs de compétences cliniques qui seront évaluées avec les étudiants sur le lieu de stage et le format d'évaluation choisi.
- Profiter des technologies numériques maintenant mises en place pour aborder les nouvelles compétences dévolues désormais aux sages-femmes de façon à mieux sensibiliser encore les étudiants à ces notions désormais indispensables. Et si besoin adapter les critères d'évaluations aux nouvelles compétences attribuées aux sages-femmes.

Domaine 3 : Modalités d'évaluation et de certification des étudiants

3.1 Les qualifications requises pour l'admission sont réglementées et vérifiées

CRITERES DU DOMAINE 3.1

1. Les institutions appliquent de manière cohérente et constante des règles prédéfinies et publiées couvrant toutes les phases du cycle d'études, c'est-à-dire l'admission et la progression des étudiants, la reconnaissance et la certification de leurs acquis.

CONSTATS ET ANALYSE :

31. Les critères d'admission sont bien identifiés, en particulier la maîtrise des trois langues (français, luxembourgeois, allemand) ce qui restreint le champ de recrutement.
32. L'auto-évaluation fait partie de l'arsenal des modalités d'évaluation, ici c'est une modalité informelle, utilisée le cas échéant, qui s'inscrit dans la construction de son savoir par l'étudiant lui-même, et qui donc est légitime. En revanche, l'analyse des pratiques professionnelles ne s'effectue que sur les terrains de stage et pas dans le centre de formation donc sans le contrôle des enseignants, ce qui s'avère peu bénéfique pour certains étudiants.
33. Il n'existe pas de fiche type au moins pour les évaluations des planifications des soins et pour le raisonnement clinique. Il semble que l'absence de fiches types identiques pour une même activité crée les conditions d'une notation peu fiable et variable selon les attendus de l'évaluateur. Les étudiants sont alors obligés de composer en fonction des attendus de tel ou tel examinateur.
34. La commission spéciale souligne qu'en cas d'échec à une épreuve, il n'y a pas possibilité de repasser l'épreuve avant la session de l'année suivante ; de fait, cela peut différer l'obtention du diplôme. En outre, se représenter à une épreuve suppose reprendre ses notes de cours de l'année précédente, ce qui rend difficile la remobilisation des connaissances et cela s'ajoute aux révisions déjà conséquentes des épreuves à venir.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été partiellement atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Développer la culture de l'auto-évaluation, qui a déjà fait ses preuves au LTPS, mais en laissant l'étudiant construire sa propre progression. Dans le même état d'esprit, privilégier l'analyse de pratiques professionnelles au lycée, ce qui responsabiliserait davantage les étudiants.
- Mettre en place une seconde session d'épreuves de rattrapage dans un délai raisonnable et en tout cas dans l'année en cours.
- Instaurer une grille transposable à tous les stages pour les planifications et les démarches de soins.

3.2. Les méthodes d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.

CRITERES DU DOMAINE 3.2

1. Le profil du programme indique le ou les domaines d'études, le niveau du programme, le sujet principal, les principaux résultats d'apprentissage visés à terme, l'environnement d'apprentissage et les principaux modes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation.
2. Les résultats d'apprentissage, ainsi que les stratégies et critères d'évaluation correspondants sont définis pour chaque unité d'enseignement.
3. Les résultats d'apprentissage sont liés aux activités d'apprentissage, aux méthodes et aux critères d'évaluation appropriés.
4. Des contrôles pratiqués annuellement portent sur toute la gamme des tests d'évaluation et sur les résultats.
5. Les étudiants sont informés de leurs résultats sans délai.
6. Les crédits octroyés pour toutes les formes d'enseignement supérieur comprenant des éléments de formation continue et professionnelle sont reconnus et accumulés en vue de l'acquisition d'une certification ou non, suivant le souhait de l'étudiant et/ou les exigences de la certification.
7. Les instruments de validation et de reconnaissance doivent s'adapter au développement d'un environnement de formation diversifié et flexible ; ils doivent reconnaître de nouvelles formes d'apprentissage en ligne rendues possibles par la technologie.

CONSTATS ET ANALYSE

35. L'enseignement théorique et l'enseignement clinique, y compris les exercices de simulation, sont évalués systématiquement de façon formative et sommative. La docimologie utilisée est bien détaillée dans les documents fournis par le lycée.
36. La commission spéciale note que les évaluations des connaissances théoriques sont très régulièrement programmées tout au long de la formation. Mais il apparaît que les épreuves sont très nombreuses ce qui occasionne une charge de travail intense qui pèse sur un programme d'enseignement déjà extrêmement dense.
37. Pour chaque stage, l'étudiant bénéficie d'un encadrement clinique assuré par une enseignante du LTPS, une disposition appréciée. La commission spéciale salue le fait que les remarques faites pour modifier la fiche d'évaluation ont été prises en compte mais que celle-ci ne met pas suffisamment en évidence la démarche et le raisonnement cliniques nécessaires à l'exercice professionnel.

38. Le travail de fin d'études semble insuffisamment valorisé, tant sur les attendus que sur la méthodologie à employer avec une attente des étudiants sur un encadrement plus soutenu et régulier.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été partiellement atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Renforcer les modalités de suivi et d'encadrement du TFE.
- Alléger le nombre des évaluations ou les répartir sur une période plus longue.
- Mettre en place un tutorat et une sage-femme référente dans chaque maternité, ce qui pourrait garantir la qualité et la progression des acquisitions et mettre davantage en évidence la démarche et le raisonnement cliniques de l'étudiante.

Domaine 4 : Mise en œuvre du programme de formation

4.1 Le programme de formation dispose des ressources matérielles suffisantes pour réaliser ses objectifs. Ces ressources sont disponibles pour la durée totale du programme de formation.

CRITERE DU DOMAINE 4.1

1. Les résultats d'apprentissage peuvent être atteints dans les limites de la charge de travail spécifiée.

CONSTATS ET ANALYSE

39. La commission spéciale salue la qualité des ressources matérielles mises à disposition car les besoins logistiques ont été correctement identifiés et sont en adéquation avec les besoins modernes de la formation. Les locaux sont spacieux et la proximité des terrains de stage avec le LTPS facilite les contacts entre les différents professionnels.

40. Le LTPS dispose d'une plate-forme de simulation. Le siège du lycée bénéficie d'un mannequin haute-fidélité SimMom (au siège du LTPS). L'accès à l'apprentissage par simulation basse et haute-fidélité facilite l'apprentissage des savoirs techniques, relationnels et procéduraux et confirme que le LTPS a engagé une réflexion sur le devenir de la formation, en collaboration avec l'Association des Sages-Femmes Luxembourgeoises. Les étudiants bénéficient de 9 à 10 séances pendant leur cursus, encadrées par des enseignantes formées à l'apprentissage par simulation.

41. Diverses autres ressources pédagogiques sont disponibles et permettent aux étudiants de travailler en autonomie :

- Un centre de documentation et d'information dispose de ressources de qualité. La liste des ouvrages est accessible via le site intranet du lycée. Il est possible de s'abonner en ligne à des revues spécialisées. Le lycée déplore l'absence d'un(e) documentaliste à temps plein ;

- Une plate-forme collaborative pédagogique (informations administratives, e-learning) ;
 - Un logiciel (Office 365) d'organisation des stages est en cours de déploiement et permettra à terme aux étudiants d'accéder à leurs évaluations ;
 - Des salles informatiques sont disponibles pour les travaux des étudiants ;
 - Une plateforme pédagogique recense la plupart des informations nécessaires aux étudiants.
42. Les étudiants de troisième année peuvent participer à des séances d'apprentissage à la réanimation du nouveau-né au sein du centre de formation « DE WIDONG ».
43. Les nouveaux diplômés ayant fait leurs stages dans les quatre maternités du pays, ils ont une excellente connaissance du terrain.
44. Depuis 2018, la formation sage-femme est dispensée dans le bâtiment Mercator ; cependant, les données fournies ne permettent d'évaluer la qualité des locaux pédagogiques.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

4.2 L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique, scientifique et professionnel.

CRITERES DU DOMAINE 4.2

1. Le personnel responsable de la mise en œuvre du programme et de ses unités garantit la cohérence entre les résultats d'apprentissage définis pour le programme, les activités d'apprentissage et d'enseignement et les procédures d'évaluation.
2. La pédagogie favorise un dialogue ouvert et l'échange entre étudiants, enseignants et administrateurs concernés, afin d'exprimer et de discuter des besoins et aspirations de chacun.

CONSTATS ET ANALYSE

45. La commission spéciale salue le dynamisme et la motivation de l'équipe pédagogique, qu'elle avait déjà trouvés lors de la précédente accréditation.
46. La fonction de chacune des personnes travaillant au LTPS est très bien définie pour tous les étudiants.
47. La formation continue des sages-femmes est possible et en adéquation avec les domaines d'expertise (staffs des services hospitaliers, congrès, journées professionnelles des sages-femmes enseignantes). Les sages-femmes qui enseignent actuellement ne bénéficient pas encore de formations complémentaires sur les nouvelles compétences mais ce sera bientôt chose faite puisque le dispositif est en cours. Elles pourront ainsi former les étudiantes.
48. Les intervenants ne souhaitent pas du système bloc cours-stage pour leur organisation professionnelle car ils seraient mobilisés de façon importante sur une période et cela est peu compatible avec leur agenda professionnel.

49. Le programme de formation ne fait pas l'objet d'une validation scientifique dans sa globalité. Chaque intervenant est responsable du contenu et de la mise à jour de ses cours (d'ailleurs, certains apports théoriques semblent parfois dépassés). Il n'existe néanmoins pas de charte pour les enseignants formalisant l'engagement quant à l'intégration des données probantes les plus récentes.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Parachever la remise à niveau des enseignantes en ce qui concerne les nouvelles compétences désormais attribuées à la profession.
- Développer la formation au tutorat pour les sages-femmes cliniciennes des services accueillant des étudiants.
- Évaluer de façon organisée les apports théoriques afin d'identifier les cours nécessitant une mise à jour puis mettre en place une charte d'engagement pour les enseignants incitant et formalisant une mise à jour toutes les X années.

4.3 Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiants.

CRITERES DU DOMAINE 4.3

1. La pédagogie favorise un dialogue ouvert et l'échange de commentaires réfléchis entre étudiants, enseignants et administrateurs concernés, afin d'exprimer et de discuter des besoins et aspirations de chacun.
2. Les apprenants qui s'inscrivent à titre individuel dans un programme formel bénéficient d'un accompagnement ou de conseils susceptibles de les aider à satisfaire les exigences de progression. Ces conseils incluent, le cas échéant, la validation des savoirs et des acquis d'expérience antérieurs (VAE – Validation des Acquis d'Expérience).
3. Les étudiants reçoivent des informations détaillées et des conseils afin de suivre les règles de progression, exploiter les différentes possibilités de parcours et choisir les unités d'enseignement du niveau approprié à la certification visée.
4. Les apprenants bénéficient d'un accompagnement ou de conseils susceptibles de les aider à satisfaire les exigences de progression. Ces conseils incluent, le cas échéant, la validation des savoirs et des acquis d'expérience antérieurs (VAE – Validation des Acquis d'Expérience).

CONSTATS ET ANALYSE

50. Le nombre de sages-femmes et d'intervenants extérieurs semble être en adéquation avec les besoins en formation. Tous sont par ailleurs très accessibles et ouverts aux échanges avec les étudiants. Les enseignants sont des professionnels confirmés.

51. Les enseignants extérieurs (de qualité : ainsi, par exemple, les cours de pathologie sont assurés par des médecins spécialistes) étant pour la plupart des praticiens, sont peu disponibles pour donner des cours. Il existe une réelle difficulté à trouver des intervenants-experts dans tous les domaines enseignés.

52. L'encadrant n'est pas systématiquement inclus dans le débriefing par les formateurs. Il n'est donc pas systématiquement considéré comme acteur dans le processus d'apprentissage.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été partiellement atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Élargir le champ de recrutement des enseignants extérieurs car cela permettrait de trouver en nombre suffisant des intervenants disponibles pour assurer les cours très techniques.
- Réaliser systématiquement le débriefing de l'étudiant en présence du professionnel afin de mutualiser les compétences en termes de pédagogie et d'expertise professionnelle.
- Former les professionnels encadrants les stages à la formation de tuteur.

Domaine 5 : Mesures de garantie de la qualité

5.1 Le programme de formation fait l'objet de mesures de garantie de la qualité.

CRITERES DU DOMAINE 5.1

1. L'assurance qualité interne porte sur l'ensemble des procédures entreprises par les établissements d'enseignement supérieur pour s'assurer que la qualité de leurs programmes et certifications répond à leurs propres spécifications et à celles d'autres organismes compétents tels que les agences d'assurance qualité.
2. L'utilisation du système ECTS doit faire l'objet d'une garantie de la qualité assurée par un processus d'évaluation approprié (contrôle, audits internes et externes de la qualité et commentaires des étudiants) et d'une amélioration continue de la qualité.
3. Les institutions appliquent de manière cohérente et constante des règles prédéfinies et publiées couvrant toutes les phases du cycle d'études, c'est-à-dire l'admission et la progression des étudiants, la reconnaissance et la certification de leurs acquis (ESG 1.4).

CONSTATS ET ANALYSE

53. L'école a mis en place une politique de qualité par certification et met un point d'honneur à s'y impliquer fortement. Tous les protagonistes de l'enseignement ont été invités aux audits externes.

54. La démarche qualité est pleinement intégrée dans la stratégie du LTPS, ce que salue la commission spéciale. Elle repose sur le groupe d'« Assurance qualité BTS du LTPS » qui coordonne les différentes actions par des rencontres entre les coordonnateurs des formations du niveau BTS, les membres du groupe curriculaire et les responsables des terrains de stage. Il ne semble pas y avoir de formalisation de ces réunions avec ces

responsables encadrants. La communication autour de cette démarche se fait grâce à plusieurs outils : le site internet de l'établissement ou la plate-forme « Office 365 ».

55. Le groupe curriculaire, réuni une à deux fois par an, permet des échanges constructifs et favorise l'émergence de nouvelles dispositions pédagogiques. Tous, enseignants comme étudiants, participent à des journées de formations professionnelles à l'étranger (Allemagne, France), ce qui est un atout.
56. Le dossier d'audit comporte des éléments de preuve : maquette de formation, référentiel de compétences, résultats d'enquête de satisfaction. Mais les indicateurs de qualité n'ont pas été totalement communiqués : résultat des enquêtes de satisfaction, pourcentage de réussite, insertion professionnelle, profils des étudiants, taux d'échec, taux d'abandons, nombre d'accidents (AES), taux d'absentéisme. Il apparaît que le retour des enquêtes auprès des étudiants n'est pas optimale.
57. Dans la même optique, la commission spéciale souligne qu'il n'y a pas de retour formalisé sur l'opinion des étudiants, les retours se faisant de façon informelle, parfois même au hasard d'une rencontre (un enseignant et un nouveau diplômé qui se retrouvent dans un même lieu de soin).
58. Les enseignements sont dispensés par des praticiens exerçant dans les quatre maternités du Grand-Duché, ce qui permet une communication directe avec les futurs employeurs et est un gage de bonne conformité et de qualité des contenus d'enseignement. Tous se rencontrent annuellement : responsables de terrains de stage, direction du LTPS, coordinateurs de formation. Enfin, les enseignants sont invités à solliciter des formations individuelles.
59. Le LTPS a rédigé un Plan de Développement Scolaire (PDS) identifiant des thématiques pertinentes pour son développement futur. Après un premier plan, il met aujourd'hui en action (2021-2024) un second plan mettant en avant les valeurs de bienveillance et de bientraitance qui sont au cœur du métier de tout professionnel de santé mais qui s'appliquent aussi au domaine de la formation et cela profitera aussi aux étudiants eux-mêmes. Là encore, la démarche d'amélioration continue est visible au Lycée pour Professions de Santé.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Œuvrer pour une systématisation des retours des avis des étudiants en un format exhaustif, tracé et exploitable.

5.2 Les responsabilités, les compétences et les processus décisionnels sont définis de manière à garantir la qualité de l'activité du lycée concerné.

CRITERE DU DOMAINE 5.2

1. Les représentants des étudiants devraient participer activement au processus d'assurance qualité pour le système ECTS. En matière d'assurance qualité externe, les étudiants sont membres des commissions d'examen externes des établissements et/ou programmes d'enseignement supérieur.

CONSTATS ET ANALYSE

60. L'école possède un organigramme formalisé de même qu'un référentiel de compétences. Les responsabilités des différentes fonctions font l'objet d'une fiche de poste. Une enquête de satisfaction des étudiants est formalisée mais les résultats ne sont que partiellement communiqués.
61. Le LTPS a mis en place des réunions « assurance qualité » regroupant la direction, des enseignants et des étudiants (la dernière ayant eu lieu en juin 2021).
62. La coordinatrice, pleinement investie dans sa mission, fournit un investissement digne d'éloge mais si elle venait à manquer, aucune autre personne ne pourrait assurer la continuité de la prise en charge.
63. Les enseignants ou les employeurs, ne sont pas interrogés sur leurs cours par les étudiants avec toutes les garanties d'anonymat. Si des feedbacks existent, ils semblent davantage recueillis de manière non structurée.
64. La commission spéciale note qu'il n'existe pas de grille de recrutement établie, applicable à tous et sans considération de liens interrelationnels.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Les missions du coordonnateur doivent être revus afin de diminuer de manière significative sa charge de travail en allégeant les tâches relevant du domaine administratif.
- Améliorer le traitement des données concernant les évaluations transmises par les étudiants (communication et remédiation éventuelle).
- Systématiser le recrutement des intervenant externes par une grille d'exigences prédéfinies.

Tableau récapitulatif :

Domaines d'examen	Référence	Appréciation du degré de satisfaction des critères	Recommandations par critère
Domaine d'examen 1 : Opportunité du programme de formation	1.1 : le programme de formation vise des objectifs économiques pertinents en termes d'emploi et d'insertion professionnelle	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les discussions avec les ministères de tutelle sur le projet de réingénierie des BTS santé.
	1.2 : le programme de formation dispose d'une analyse de faisabilité argumentée	Partiellement atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Élargir le bassin de recrutement afin d'assurer un vivier de candidats plus important. • Poursuivre le développement de la communication autour de la formation sage-femme dans les établissements scolaires, sur les sites étudiants, dans les forums.
Domaine d'examen 2 : Pertinence du programme de formation	2.1 : le programme de formation dispose d'un plan d'études structuré	Partiellement atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la réflexion sur la mise en place d'une année d'étude supplémentaire pour que la formation puisse répondre au cadre adéquat des qualifications tant nationales qu'européennes, aux attendus des nouvelles compétences de sages-femmes ainsi qu'à l'initiation à la démarche de recherche en maïeutique en valorisant les travaux de fin d'études. • Poursuivre la révision de l'organisation et du contenu des modules en équilibrant le nombre d'heures de cours en différenciant les thématiques transversales des prises en charge spécifiques par champ d'activité.
	2.2 : le programme de formation couvre les aspects principaux de la spécialisation. Il permet l'acquisition de méthodes de travail adéquates et garantit l'intégration de connaissances spécifiques à la spécialisation.	Partiellement atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les enseignements communs aux BTS santé, c'est-à-dire les enseignements « skills » (en première année) afin d'augmenter les enseignements cliniques et théoriques liés aux compétences spécifiques ad métier de sage-femme, développer les enseignements liés aux nouvelles compétences désormais demandées aux

			<p>sages-femmes, ceci en diminuant la part des cours consacrés aux soins.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modifier l'organisation modulaire avec alternance des enseignements théoriques et cliniques par bloc et non pas de façon hebdomadaire. Cela permettrait d'être plus efficace en stage, une meilleure intégration, un meilleur suivi pour des compétences mieux évaluées et exploitées. Les courbes d'apprentissages seront meilleures et le vécu de l'étudiant aussi. • Formaliser les temps d'échanges avec les responsables du terrain afin d'optimiser l'accompagnement des étudiants par une interprétation harmonisée du niveau de compétence et des observations et définir les axes de progression. • Réajuster les explications données aux étudiants quant à l'intérêt des travaux de recherche car ils ne semblent pas spécialement l'identifier. • Refondre complètement le programme de formation si une quatrième devient effective car il ne serait pas pertinent d'allonger le temps des études sans de profonds changements apportés sur les autres années, tant sur les apports académiques que pratiques et cliniques.
	<p>2.3 : le programme de formation est défini en termes d'objectifs d'apprentissage et il est en décliné en connaissances, compétences et compétences transversales.</p>	<p>Atteint</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Définir en début de semestre de manière éclairée les objectifs de compétences cliniques qui seront évaluées avec les étudiants sur le lieu de stage et le format d'évaluation choisi. • Profiter des technologies numériques maintenant mises en place pour aborder les nouvelles compétences dévolues désormais aux sages-femmes de façon à mieux sensibiliser encore les étudiants à ces notions désormais indispensables. Et si besoin adapter les critères d'évaluations aux nouvelles compétences attribuées aux sages-femmes.
	<p>Critère 3.1 : les qualifications requises</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Développer la culture de l'auto-évaluation, qui a déjà fait ses preuves au

Domaine d'examen 3 : Modalité d'évaluation et de certification des étudiants	pour l'admission sont réglementées et vérifiées.	Partiellement atteint	<p>LTPS, mais en laissant l'étudiant construire sa propre progression. Dans le même état d'esprit, privilégier l'analyse de pratiques professionnels au lycée, ce qui responsabiliserait davantage les étudiants.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une seconde session d'épreuves de rattrapage dans un délai raisonnable et en tout cas dans l'année en cours. • Instaurer une grille transposable à tous les stages pour les planifications et les démarches de soins.
	Critère 3.2 : les méthodes d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.	Partiellement atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les modalités de suivi et d'encadrement du TFE. • Alléger le nombre des évaluations ou les répartir sur une période plus longue. • Mettre en en place un tutorat et une sage-femme référente dans chaque maternité, ce qui pourrait garantir la qualité et la progression des acquisitions et mettre davantage en évidence la démarche et le raisonnement cliniques de l'étudiante.
Domaine d'examen 4 : Mise en œuvre du programme de formation	Critère 4.1 : le programme de formation dispose des ressources matérielles suffisantes pour réaliser ses objectifs. Ces ressources sont disponibles pour la durée totale du programme de formation.	Atteint	Sans
	Critère 4.2 : l'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique, scientifique et professionnel.	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Parachever la remise à niveau des enseignantes en ce qui concerne les nouvelles compétences désormais attribuées à la profession. • Développer la formation au tutorat pour les sages-femmes cliniciennes des services accueillant des étudiants. • Évaluer de façon organisée les apports théoriques afin d'identifier les cours nécessitant une mise à jour puis mettre en place une charte d'engagement pour les enseignants incitant et formalisant une mise à jour toutes les X années.
	Critère 4.3: il est pourvu à un encadrement adéquat	Partiellement atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Élargir le champ de recrutement des enseignants extérieurs car cela permettrait de trouver en nombre

	des étudiants		<p>suffisant des intervenants disponibles pour assurer les cours très techniques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser systématiquement le débriefing de l'étudiant en présence du professionnel afin de mutualiser les compétences en termes de pédagogie et d'expertise professionnelle. • Former les professionnels encadrants les stages à la formation de tuteur.
Domaine d'examen 5 : mesures de garantie de la qualité	Critère 5.1 : le programme de formation fait l'objet de mesures de garantie de la qualité.	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Œuvrer pour une systématisation des retours des avis des étudiants en un format exhaustif, tracé et exploitable.
	Critère 5.2 : les responsabilités, les compétences et les processus décisionnels sont définis de manière à garantir la qualité de l'activité du lycée concerné.	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Revoir les missions du coordonnateur afin de diminuer de manière significative sa charge de travail en allégeant les tâches relevant du domaine administratif. • Améliorer le traitement des données concernant les évaluations transmises par les étudiants (communication et remédiation éventuelle). • Systématiser le recrutement des intervenant externes par une grille d'exigences prédéfinies.